

Synthèse n°31, Avril 2017

Horizon 2022

Gouvernance et performance globale des politiques environnementales

Comment construire les chemins de la transition?

Où en est-on ?

Avec la prise de conscience du changement climatique puis, plus récemment, des pressions exercées sur les écosystèmes, les politiques environnementales ont progressivement changé de statut et de dimension. Les préoccupations « écologiques » ne sont plus l'affaire d'un cercle restreint d'experts et de militants donneurs d'alerte. L'idée que l'on ne va pas assez vite est même largement partagée, mais contrecarrée par les craintes exprimées par ailleurs sur le pouvoir d'achat et la compétitivité.

1- L'ampleur des transformations à réaliser de nos modes de production et de consommation pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, nous adapter au changement climatique, ou encore pour maintenir et améliorer le patrimoine naturel, est aujourd'hui mieux perçue, notamment par les plus jeunes générations, soucieuses à la fois de ces enjeux globaux mais aussi des impacts d'un environnement dégradé sur la santé et la qualité de vie.

Les acteurs économiques ont intégré les notions d'éco-conception, de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et cherchent à saisir les opportunités de la croissance verte. La prise de conscience s'est étendue y compris au secteur de la Finance, en lien avec le développement de la labellisation et du *reporting* environnemental, et l'émergence de nouveaux instruments, investissement socialement responsable et obligations vertes. Le lancement par la France d'une obligation verte souveraine ou, suite au rapport Stiglitz-Sen, le développement de nouveaux indicateurs de richesse intégrant les trois piliers du développement durable, formalisé par les objectifs de développement durable (ODD) de l'Onu, témoignent de cette dynamique.

De manière plus concrète, on notera le développement des énergies renouvelables, dont les coûts ont fortement baissé, et les multiples initiatives ou chantiers engagés (gaz fluorés, mobilité électrique, mobilisation des autorités locales et planification locale urbanisme-transports, réseaux de chaleur, agro-écologie, qualité des sols, méthane, compensation

écologique, traitement de la précarité énergétique...). Le Grenelle de l'environnement puis la promulgation des lois relatives à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et à la biodiversité, ainsi que le rôle joué par la France dans l'adoption de l'accord de Paris ont constitué des étapes marquantes de cette évolution.

2- Le diagnostic posé par l'examen environnemental 2016 de l'OCDE confirmait qu'une étape était franchie maintenant. En effet, celui-ci observait que la France a mené une politique volontaire et ambitieuse en matière d'environnement, en se fixant systématiquement des objectifs dans la plupart des domaines (par exemple, pour la stratégie nationale bas carbone, pour les transports, le bâtiment, l'agriculture et la foresterie, l'industrie, l'énergie et les déchets). L'introduction d'une composante carbone dans la taxation des énergies fossiles était pointée comme une avancée majeure.

La modernisation de l'organisation territoriale et la simplification des réglementations environnementales étaient aussi soulignées, comme évolutions bienvenues, à poursuivre. A cet égard, il apparaît en effet que, si les principes de la récente réforme de l'évaluation environnementale sont consensuels, dans les deux dimensions de responsabilisation des maîtres d'ouvrage et de renforcement de la participation du public, l'effet de simplification se jouera au niveau de sa mise en œuvre. Ceci appelle encore des clarifications (notamment pour les projets complexes), des jurisprudences mieux établies, des guides clairs et une homogénéisation des pratiques administratives. En effet, l'incertitude sur les règles ou critères d'instruction ne sert ni l'écologie, ni l'économie.

Du côté des résultats des politiques environnementales, l'OCDE notait que la France avait progressé sur la voie du découplage en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et des principaux polluants atmosphériques, les prélèvements d'eau douce et en stabilisant la production des déchets municipaux. Cependant, l'agriculture intensive, l'urbanisation, l'artificialisation des sols et les transports continuent de produire des effets néfastes sur la pollution de l'eau, de l'air et sur les écosystèmes. A cet égard, il était rappelé que la France n'avait pas atteint en 2015 le bon « état écologique », au sens de la directive-cadre sur l'eau.

Dans ces conditions, l'OCDE nous crédite d'une « politique ambitieuse mais des résultats qui ne sont pas toujours aussi bons qu'escomptés » et formulait trente trois recommandations¹, dont beaucoup concernant l'effectivité des politiques et leur gouvernance. Ce cadre constitue un guide précieux pour s'assurer de la cohérence de nos politiques, évaluer leur performance et vérifier que rien n'est laissé dans l'angle mort.

Nécessité d'un cadre d'action « quinquennal »

Le retour d'expérience sur la conduite des politiques environnementales montre l'importance de les inscrire dans un cadre stratégique opérationnel à l'horizon de cinq ans, allant au-delà des listes d'objectifs, et comparable, par exemple, à celui que peuvent se donner les entreprises quand elles définissent leur stratégie : énonçant clairement l'objectif visé, propre à mobiliser toutes les énergies à l'horizon considéré, et les (quelques) grands axes, conditions pour l'atteindre; puis les déclinant en programme d'actions structuré.

¹ Cf. Annexe

3- Le fossé qui demeure entre les objectifs affirmés et les résultats reflète les contraintes pour l'élaboration de ces politiques, confrontée aux deux écueils : de la dispersion, qui se manifeste par le foisonnement des objectifs, des politiques et des mesures ; ou de la rigidité résultant d'un souci de priorisation trop théorique, qui souvent débouche sur l'incapacité de se saisir des problèmes émergents (qui se situent actuellement dans les domaines santé-environnement, mer et littoral, sols, commerce et climat...) ou pour intégrer, par exemple en matière de véhicules, qu'il faut considérer à la fois le CO₂, les NO_x et les particules fines, et donc parfois arbitrer entre les maux.

Par ailleurs, si l'on peut se réjouir du fait que l'action est engagée dans beaucoup de domaines, force est de constater que, souvent, l'écart avec ce qu'il faudrait faire se creuse. Ainsi, en matière de climat, les réductions d'émissions associées à la somme des contributions volontaires actuelles des Etats suite à l'Accord de Paris ne sont pas en ligne avec les objectifs fixés en termes d'objectif global « bien en-dessous des deux degrés » : sans effort supplémentaire, les émissions continueront même à croître à l'horizon 2030 et l'Humanité aura consommé son « budget 2°C » d'ici 2040.

Enfin, il est essentiel que les obstacles, de toute nature (technique, économique, politique ou sociale²), à la réalisation des objectifs visés soient évalués tôt. Sans analyse de faisabilité identifiant les conditions pour les dépasser, les politiques environnementales sont condamnées à la complexité et l'impuissance. Elles n'agissent qu'à la marge (par exemple, traitement « *end of pipe* » des pollutions), là où il faudrait engager des transformations structurelles, des systèmes alimentaires ou des systèmes urbains par exemple, ou elles butent sur les rigidités de nos réglementations.

Pour engager ces transformations, un cadre d'action, identifiant les décisions à prendre dans les cinq ans, est nécessaire pour faire travailler ensemble les acteurs publics et les acteurs privés, et pour assurer la lisibilité et la stabilité des politiques mises en œuvre.

4- Du point de vue économique, le défi aujourd'hui est de s'attaquer aux besoins de transformations structurelles, avec des processus de transition conçus pour concilier ambition environnementale, acceptabilité sociale et compétitivité économique. Les voies de progrès pour cela peuvent être structurées autour de trois axes :

- assurer l'essor des instruments incitatifs, notamment le prix du carbone, dans des cadres de long-terme, équitables et prévisibles pour les acteurs économiques, notamment pour leurs choix d'investissement. Pour en tirer tous les bénéfices, s'assurer de la qualité des réglementations, notamment par rapport au déploiement des innovations,

- remettre à plat les réglementations publiques dans les trois secteurs-clefs de l'électricité, des transports et de l'agriculture, pour en assurer une meilleure cohérence, avec une affectation efficace des instruments, par rapport aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux,

- développer l'évaluation des politiques et, plus généralement, améliorer les capacités d'expertise économique et la gouvernance des réglementations publiques pour les rendre

² Les travaux du Comité pour la fiscalité écologique puis du comité pour l'économie verte analysent ces aspects. Cf. Bilan d'activité, CEV, 2017

plus efficaces, ce qui réclame un véritable changement de culture au sein de l'administration³.

Instruments économiques, prix du carbone

La mise en place d'un signal-prix reflétant les coûts sociaux de la dégradation de notre environnement est cruciale pour toute stratégie de croissance verte car la surexploitation des ressources naturelles et l'excès d'émissions polluantes résultent de la non-prise en compte, dans le système de prix, de ces raretés et effets externes négatifs.

5- Ainsi, l'instauration de prix écologiques est, en théorie, l'instrument qui permet d'atteindre (certes progressivement) au moindre coût des objectifs environnementaux. L'établissement de prix écologiques est aussi nécessaire pour rendre rentables les investissements verts qui ne bénéficient pas assez à leur promoteurs pour qu'ils soient finançables spontanément, donc :

- pour assurer l'essor des plans « bâtiment »⁴, sachant que la rénovation thermique du parc existant est la première priorité, car les bâtiments consomment 40% de l'énergie finale et sont responsables de 25% des émissions de gaz à effet de serre (en intégrant les émissions associées de la production d'électricité et de chaleur),
- ainsi que celui des infrastructures bas-carbone, comme celles de transport public urbain ou encore les réseaux de recharge électrique, par exemple,
- et stimuler l'innovation verte (avec en perspective le stockage du carbone, celui de l'électricité ; *smart cities*...).

Mais ce pré-requis appelle aussi la mise en place d'instruments complémentaires parce que, dans certains cas, la réglementation n'a pas d'alternative, ou pour sécuriser tous les risques de ces projets ainsi que pour en construire l'offre industrielle et les compétences. En effet, la mutation des emplois associée à la révolution industrielle qu'est la décarbonation de nos économies est un chantier très lourd.

6- Une étape a été franchie en matière de prix du carbone, avec la création de la contribution climat-énergie et son relèvement conformément à la trajectoire fixée par la LETCV. De plus, la résorption du différentiel entre gazole et essence a été engagée et une trajectoire pluriannuelle a été établie pour la TGAP-déchets.

Cependant, l'enjeu pour les prochaines années est de faire que cette étape de « fin du commencement » soit enfin franchie, en matière de fiscalité environnementale et plus généralement d'instruments économiques incitatifs avec : d'une part la mise en place d'un prix du carbone d'application générale, et au niveau approprié; et l'élargissement de leur domaine d'application (développement de la tarification incitative ordures ménagères, de composantes incitatives dans la taxe d'aménagement pour réduire l'artificialisation des sols,

³ Au sein des ministères directement concernés (écologie, agriculture) qui ont besoin de retrouver des boussoles et la capacité à avoir une vision intégrée de l'intérêt général ; et coopération en interministériel.

⁴ Cf. « La rénovation énergétique des bâtiments. Politiques publiques et comportements privés », CEDD, 2013. Ce rapport insistait sur la professionnalisation des filières pour maîtriser les coûts et la qualité, et sur la nécessité de faire émerger des modèles privés.

dans la tarification des pollutions aquatiques, ou pour gérer les nouveaux enjeux de la mer et du littoral).

7- L'atténuation du risque climatique constitue en effet un domaine d'application privilégié pour les prix écologiques, la question du prix du carbone étant structurante à tous les niveaux :

-national, avec la nécessité de poursuivre le relèvement de la trajectoire de la composante carbone et l'élargissement de son champ (transports, agriculture). La faiblesse du prix des fossiles est une occasion à ne pas manquer. Notre situation macroéconomique, analogue à beaucoup d'égards (compétitivité, distorsions fiscales, déficits) à celle de la Suède au début des années 90, justifie par ailleurs de mobiliser pleinement le double dividende.

-européen, avec la nécessité de remettre d'aplomb l'EU-ETS, pour qu'il fournisse un prix du carbone pertinent pour orienter les choix, notamment dans le secteur électrique aujourd'hui soumis aux injonctions contradictoires de prix de marché favorables au charbon et des politiques de décarbonation.

-international. En effet les engagements des contributions nationales volontaires sont insuffisants pour rester dans l'épure des 2°C, a fortiori de 1,5°C. La coopération esquissée autour de la *Carbon pricing leadership* initiative est cruciale dans cette perspective, mais il faut y donner un contenu concret, par exemple de couplage de marchés carbone, ou plus généralement pour constituer des clubs climatiques renforçant l'action, pour atteindre ces objectifs⁵. Dans un contexte géopolitique très difficile, la France peut jouer un rôle moteur, comme elle l'a fait pour l'Accord de Paris.

8- Mais il n'y a pas que le carbone. La France demeure en retard dans le développement de la fiscalité écologique et, plus généralement⁶, des nouveaux instruments d'intervention publique disponibles pour concilier incitation efficace des agents économiques, et contraintes d'acceptabilité, d'équité sociale et de financement (comme, par exemple, les mécanismes d'enchères négatives pour allouer les subventions à la protection de l'environnement).

A cet égard, il convient de rendre pleinement opérationnels les instruments introduits dans la loi biodiversité (compensation et obligations réelles environnementales) en levant les ambiguïtés dans la manière d'appliquer la séquence « éviter-réduire-compenser » et faire de la compensation un véritable instrument de politique publique, incitatif ; de prendre le décret d'application nécessaire pour permettre des expérimentations de péage de congestion urbain.

⁵ Le rapport spécial du Giec et le rapport Stiglitz-Stern en cours d'élaboration permettront de préciser les propositions en ce domaine ; et aussi, souhaitons-le, de renforcer le consensus des économistes en ce domaine, sachant que, si celui-ci existe sur l'utilité d'un prix du carbone, il n'en va pas de même sur la hiérarchie des instruments, les uns prônant un prix unique et élevé, les autres un prix modéré, les changements de comportements étant alors obtenus d'abord par les normes.

⁶ Cf. CEDD, 2016, « La croissance verte : principes et instruments de politique économique. »

Electricité, transports, agriculture : trois secteurs-clefs

Dans les trois cas, il s'agit de secteurs régulés pour l'environnement mais aussi pour d'autres raisons, notamment économiques, avec, actuellement des recouvrements d'instruments et des déséquilibres extrêmement importants : faiblesse des prix de gros dans le secteur électrique ; situation critique des secteurs d'élevage ; impasses financières que représentent les programmes d'infrastructures de report modal.

Le défi réside donc dans la capacité à construire des approches systémiques, compatibles avec les préférences du public, articulant efficacement les instruments de régulation environnementale, la régulation de ces marchés et la robustesse des modèles d'affaires des opérateurs concernés.

9- Ces secteurs, qui pèsent lourds dans les pressions sur l'environnement, sont particulièrement montrés du doigt par l'évaluation de l'OCDE, qui :

- observe que des efforts conséquents seront nécessaires pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables et maîtriser la demande énergétique des bâtiments et des transports,
- rappelle la pollution diffuse des eaux par les nitrates et pesticides, ces derniers contaminant également l'air et les sols,
- et considère que les objectifs de report modal ne sont pas en bonne voie. De plus, les concentrations d'ozone, de NOx et de particules fines dans l'air dépassent régulièrement les normes de protection de la santé humaine dans certaines zones.

Une mise à plat des régulations⁷ mises en œuvre dans ces différents secteurs est donc incontournable⁸. De manière générale, elle devrait procéder des deux principes suivants :

- choisir les instruments de régulation environnementales agissant le plus directement sur les pressions environnementales, et laissant aux acteurs et marchés la maximum de liberté pour s'adapter⁹, pour stimuler l'efficacité et l'innovation,
- s'assurer de la cohérence d'ensemble des régulations mises en place, lisibilité, simplicité et efficacité ; levée des obstacles au déploiement des innovations vertes.

De manière plus spécifique, les transports de marchandises (routiers et maritimes) sont critiques pour la réduction des émissions de CO₂. Si les approches par rationnement quantitatif des transports polluants sont trop aveugles et si le développement d'infrastructures lourdes est très couteux, la politique des transports doit en revanche orienter efficacement la mobilité et répondre à la demande au moindre coût social. A cet égard, l'abandon de l'écotaxe PL fait que ces transports routiers demeurent massivement subventionnés (en dehors des parcours sur les autoroutes concédées) et la régulation des pollutions transports maritimes est

⁷ Cf. « La gestion des infrastructures de réseaux », CEDD, 2015, « mobilité et émissions de GES », synthèse n°30, 2017 ; et « Elevage, choix alimentaires et environnement », synthèse n°26, 2016.

⁸ Du fait des contraintes financières, mais aussi dans le cadre des travaux engagés sur la PAC, pour l'agriculture par exemple.

⁹ Cf. « Comment concilier développement économique et environnement ? », CEDD, 2016

très insuffisante, les sous-tarifcations correspondantes agissant comme des subventions dommageables à l'environnement, au détriment aussi des circuits courts.

Par ailleurs, les pollutions agricoles ont des impacts multiples sur les différents milieux et sur la santé humaine. Le bas de la fourchette pour les estimations du coût de l'ensemble de ces dommages est de l'ordre de 14 mds d'euros par an. Dans ce contexte, il n'apparaît pas possible de basculer complètement d'une vision curative à une approche préventive, associée au développement de paiements pour services éco-systémiques : ces nouveaux instruments doivent être combinés à la tarification des pollutions, qui peut cependant être introduite suivant des modalités compatibles avec les contraintes de compétitivité du secteur (à l'instar de la tarification des Nox en Suède ou du SO₂ des centrales électriques aux USA).

Plus généralement, tous les diagnostics s'accordent sur la nécessité d'aborder maintenant les questions agricoles de manière prospective, en intégrant les dimensions liées aux ressources naturelles et à l'alimentation. En ayant, par le passé, essentiellement cherché à maintenir le niveau des concours budgétaires européens et continué à légitimer les politiques agricoles par un argument d'autosuffisance dépassé, notre agriculture a été conduite dans une impasse à la fois en termes d'impacts sur l'environnement mais aussi de compétitivité et d'organisation des filières. La réflexion sur la PAC après 2020 doit pleinement intégrer qu'il n'y a pas de politiques publiques pérennes sans justification socio-économique solide.

Ce besoin de remise en cohérence dans une perspective de long-terme émerge aussi dans le secteur électrique. Historiquement, cette cohérence était d'ailleurs à l'origine des performances du modèle français construit sur des principes de tarification assurant à la fois, à court-terme, l'appel des centrales disponibles par ordre de mérite, et, à long-terme, le financement des investissements jugés efficaces. Le cadre qui s'est substitué à cela combine la concurrence sur les marchés de gros à court-terme et l'introduction d'une part significative de sources renouvelables. Il n'a plus cette cohérence : les recouvrements entre les régulations économiques, les régulations de sécurité et les politiques environnementales ou autres sont devenus excessifs. Les différents rôles et les instruments utilisés pour chaque objectif doivent être plus lisibles.

Evaluation des politiques publiques et capacité de régulation de l'Etat

Dans un contexte budgétaire tendu, le renforcement de l'évaluation s'impose pour concevoir des politiques plus efficaces, ayant apprécié les balances coûts-bénéfices et comparé les options possibles (par exemple, en matière de mobilité électrique, entre le soutien à l'achat des véhicules versus au développement des réseaux de recharge).

10- Les spécificités des politiques environnementales y renforcent l'enjeu de l'évaluation. En effet, il s'agit de politiques complexes, confrontées à des conflits délicats entre leur objectif environnemental et les préoccupations de compétitivité et de pouvoir d'achat, qui imposent de fixer les bons niveaux d'efforts et, souvent, de trouver les mesures d'accompagnement pour en assurer l'acceptabilité. Impliquant des intérêts contradictoires, elles nécessitent aussi des gouvernances appropriées pour que les régulations mises en place aient une vue à long-terme de l'intérêt général. Tout ceci appelle des études préalables suffisantes, pour imaginer de nouvelles approches (et ainsi ne pas reproduire les situations critiques rencontrées dans les

trois secteurs évoquées ci-dessus¹⁰), ou pour construire une politique industrielle verte ayant une vision de long-terme, ou encore pour progresser sur les sujets santé-environnement.

L'évaluation *ex-post* est aussi cruciale pour perfectionner en permanence les politiques et les instruments utilisés en fonction des résultats obtenus¹¹.

Plus fondamentalement, si les objectifs des politiques environnementales font consensus en termes généraux, les approches pour y répondre demeurent controversées. Les légitimations par les emplois créés ont atteint leur limite. Les controverses entre ceux qui attendent tout des technologies et ceux qui fondamentalement s'en défient, ou entre tenants des solutions privilégiant les normes et la planification versus la compatibilité avec les marchés ou le commerce, constituent des lignes de fracture très profondes¹².

Dans ce contexte, le développement de l'évaluation constitue le seul moyen de dépasser les débats purement idéologiques et les blocages associés sur les grands projets et choix technologiques, et ainsi éclairer les choix pour la collectivité. Les références pour cela existent ou mobilisent la recherche en économie, le CEDD fournissant la capacité pour leur appropriation et leur application aux choix à l'agenda, pour jouer un rôle de passeur, au service de décisions éclairées sur le plan économique.

¹⁰ Ceci nécessite un découplage au sein de l'administration, ou entre celle-ci et ses établissements, que la mise en place du « grand ministère » et la fusion des corps n'ont pas réalisé jusqu'à présent.

¹¹ Cf. Débats sur le CITE.

¹² Cf. Contribution d'A. Trannoy au rapport « Les économistes et la croissance verte », CEDD, 2012.

ANNEXE : les recommandations de l'examen environnemental de l'OCDE (2016)

Recommandations sur la gestion de l'air et des déchets

Gestion de l'air

- ✍️ Adopter et appliquer le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et le doter d'un échéancier précis pour assurer le respect des normes de protection de la santé humaine ; clarifier les responsabilités entre l'État et les collectivités territoriales pour mettre en œuvre les plans de lutte contre la pollution de l'air dans les grandes agglomérations et zones particulièrement polluées ; promouvoir la création de zones à circulation restreinte et l'expérimentation des péages urbains ; inciter au renouvellement des installations de chauffage domestiques au bois peu performantes.
- ✍️ Améliorer les connaissances sur les déterminants de la pollution de l'air et ses impacts sur la santé.

Gestion des déchets

- ✔️ Renforcer la sensibilisation et l'information des acteurs sur la prévention des déchets et le recyclage ; développer les indicateurs sur les flux de matières et les déchets, et encourager leur utilisation par les entreprises, afin de suivre les progrès de mise en œuvre de la stratégie sur l'économie circulaire et du plan de programmation des ressources.

Recommandations sur la gouvernance et la gestion de l'environnement

- ✔️ Simplifier les documents de planification relatifs à l'environnement et adopter une approche plus globale et intégrée des différents enjeux.
- ✖️ Renforcer et simplifier l'évaluation environnementale en :
 - ❖ adoptant un plus grand nombre d'indicateurs fondés sur les impacts dans l'évaluation des politiques publiques ;
 - ❖ promouvant l'étude d'impact unique par projet ;
 - ❖ poursuivant la clarification de l'articulation entre les études d'impact des projets et l'évaluation environnementale des plans et programmes.
- ✖️ Poursuivre la réforme du régime d'autorisation environnementale en élargissant l'éventail des secteurs d'activité éligibles au régime d'enregistrement, et rationaliser encore les règles de procédure et de fond applicables.
- ✖️ Améliorer le ciblage des inspections sur la base des dossiers de conformité des installations réglementées ; introduire des indicateurs de performance pour mesurer la non-conformité, tant pour les installations considérées individuellement que pour l'ensemble de la communauté réglementée ; renforcer les mesures d'exécution administratives en introduisant des amendes administratives proportionnelles aux avantages économiques tirés du non-respect des prescriptions ; envisager de rendre les infractions mineures passibles de mesures administratives.
- ✖️ Renforcer le cadre juridique de la responsabilité environnementale en définissant des procédures et des normes de réparation environnementale par les parties responsables.
- ➕ Simplifier la participation du public à l'élaboration des plans, programmes et projets en facilitant son implication plus en amont, en créant une procédure de participation par projet et en modernisant les moyens de participation (via internet par exemple) ; conforter l'information du public et la communication sur les coûts environnementaux (externalités et dépenses de protection de l'environnement).

- ✍️📄 Renforcer la formation des enseignants sur les questions de développement durable.

Recommandations sur la croissance verte

- ✍️📄 Accélérer la réforme de la taxation de l'énergie et des véhicules pour une meilleure internalisation des dommages liés au changement climatique et à la pollution de l'air :

- ❖ en confirmant, dans les prochaines lois de finances, la trajectoire de hausse progressive de la contribution climat-énergie dans les taxes intérieures de consommation d'énergie, compatible avec les engagements en matière de réduction des émissions de GES (100 EUR/tonne de CO2 en 2030) ;
- ❖ en confirmant également le calendrier progressif et l'échéance pour aligner la fiscalité du diesel et de l'essence à moyen terme ;
- ❖ en reconsidérant l'expérimentation d'une taxe poids lourds régionale sur une base volontaire.

- ✍️📄 Développer l'évaluation environnementale des aides publiques directes et indirectes, notamment via l'évaluation préalable des dispositions de loi de finances, en vue de supprimer les soutiens potentiellement dommageables à l'environnement ; éliminer progressivement les exonérations de taxe intérieure de consommation sur les carburants ; assurer un traitement équitable du diesel et de l'essence au regard de la déduction de TVA appliquée à la consommation de carburants des entreprises ; supprimer la partie bonus du bonus-malus automobile ; réviser les avantages fiscaux accordés à l'employé au titre de l'impôt sur le revenu pour l'usage d'un véhicule de fonction afin de prendre en compte la distance parcourue.

- ✍️📄 Assurer la pérennité du financement des services d'eau et d'assainissement dans un contexte de baisse des consommations et de hausse du besoin de financement :

- ❖ accélérer l'intercommunalité afin de permettre les économies d'échelle ;
- ❖ explorer des sources de financement compatibles avec les politiques de gestion de la ressource, notamment les économies d'eau dans les zones de stress hydrique ;
- ❖ introduire une composante progressive à la redevance pour prélèvement et des modulations spatiales ou temporelles selon la rareté de la ressource ;
- ❖ poursuivre l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse et instaurer une redevance analogue sur les engrais minéraux azotés ;
- ❖ contrôler et évaluer régulièrement les résultats des certificats d'économie de produits phytosanitaires.

- ✍️📄 Accélérer l'instauration de la tarification incitative de la gestion des déchets municipaux, y compris pour les entreprises et les producteurs professionnels desservis par la collecte municipale ; réformer la TGAP en vue de promouvoir la prévention et la valorisation des déchets ; généraliser la mise en place d'une comptabilité analytique des déchets et d'indicateurs de suivi des coûts dans les rapports annuels des maires sur la gestion des déchets, conformément au référentiel développé par l'Ademe.

- ✍️📄 Procéder à l'analyse coûts-bénéfices systématique des investissements publics en tenant compte de leurs externalités environnementales et s'assurer de sa prise en compte dans les processus de prise de décision ; poursuivre les recherches sur la valorisation des coûts environnementaux.









- ✍️📄 Poursuivre les efforts de R-D et de diffusion des technologies liées à l'environnement:

- ❖ en faisant la promotion de la coopération entre recherche publique et secteur privé;
 - ❖ en facilitant l'accès aux financements pour les entreprises, notamment les PME ;
 - ❖ en incluant des critères environnementaux obligatoires dans les procédures d'achats publics ;
 - ❖ en assurant le suivi régulier des filières susceptibles de développer un avantage comparatif;
 - ❖ en anticipant et en développant les compétences nécessaires à ces filières ;
 - ❖ en développant l'analyse des impacts sociaux, économiques et environnementaux des aides à l'éco-innovation au sein d'une évaluation globale des soutiens à l'innovation.
- ✍✂🏠 Assurer un meilleur équilibre entre l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans l'APD en faveur de l'environnement ; allouer une plus grande part de cette aide aux pays à faible revenu, surtout sous forme de dons.
 - ✍✂🏠 Accompagner les investisseurs dans la mise en oeuvre des nouvelles obligations en matière de *reporting* environnemental et étudier la possibilité d'y intégrer, à terme, l'empreinte carbone ; évaluer les résultats de ces obligations et assurer leur cohérence avec les initiatives internationales en la matière.

Recommandations sur la transition énergétique

- ✍✂🏠 Compléter et mettre en oeuvre le cadre stratégique de la politique énergétique :
 - ❖ élaborer, en concertation avec les régions, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixant des trajectoires de développement du parc de production compatibles avec la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) ;
 - ❖ poursuivre les efforts de suivi des coûts de production des filières énergétiques ;
 - ❖ mettre en place des mécanismes de révision des mesures de mise en oeuvre lorsque les indicateurs annuels de suivi de la PPE et de la SNBC s'éloignent trop des trajectoires.
- ✍✂🏠 Assurer la lisibilité à long terme et la transparence des mesures de soutien aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique; renforcer leur suivi pour s'assurer qu'elles reflètent l'évolution des coûts technologiques et n'entraînent pas d'effet d'aubaine ; accélérer les efforts de simplification et stabiliser le cadre juridique réglementant l'installation et l'exploitation des énergies renouvelables ; renforcer les efforts en matière de valorisation de la biomasse et de méthanisation.
- ✍✂🏠 Promouvoir la coopération européenne sur le marché de l'électricité ; développer les capacités d'interconnexion des réseaux européens pour intégrer les énergies renouvelables.
- ✍✂🏠 Assortir la réglementation thermique des bâtiments existants d'obligations de performance énergétique globale des bâtiments ; conditionner les incitations financières aux travaux de rénovation énergétique à l'amélioration de la performance globale des bâtiments.
- ✍✂🏠 Encourager le tiers investissement.
- ✍✂🏠 Structurer la filière de rénovation du bâtiment et renforcer la formation.
- ✍✂🏠 Améliorer l'information sur la précarité énergétique afin de mieux la diagnostiquer et de mieux cibler les dispositifs d'aide ; évaluer l'efficacité de ces aides par rapport à leurs coûts.

Recommandations sur la biodiversité

-  Revoir et actualiser la Stratégie nationale pour la biodiversité et y intégrer :
 - ❖ des objectifs et indicateurs chiffrés pour l'État et ses partenaires ;
 - ❖ les perspectives en matière de réglementation, de financement et de gouvernance.
-  Rationnaliser la gouvernance et la gestion de la biodiversité en regroupant l'ensemble des structures compétentes, y compris l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, et en instituant une instance unique de concertation nationale ; réformer le Conseil national pour la protection de la nature pour y concentrer l'expertise scientifique ; décliner ce modèle au niveau régional.
-  Améliorer la performance des instruments d'intégration de la biodiversité dans les politiques d'aménagement (trames vertes et bleues, mesures agro-environnementales, séquence « éviter, réduire, compenser ») via des indicateurs de résultats et une gouvernance renforcée, inspirés par exemple des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées.
-  Supprimer progressivement les aides dommageables à la biodiversité et réorienter les instruments fiscaux vers des comportements favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, en particulier :
 - ❖ supprimer les exonérations de la taxe d'aménagement pour les équipements publics qui encouragent l'artificialisation des sols et moduler son taux selon la localisation des aménagements ;
 - ❖ promouvoir l'utilisation par les communes du versement pour sous-densité ;
 - ❖ réformer les redevances pour utilisation du domaine public maritime pour mieux internaliser le coût de leurs impacts sur la biodiversité marine.
-  Promouvoir l'agro-écologie comme solution aux défis environnementaux (économie circulaire, réduction des intrants, production d'énergie renouvelable, biomatériaux, stockage du carbone) ; poursuivre la mise en place des mesures d'accompagnement (information, formation, recherche et financement) pour faciliter la transition vers des modes de production durables ; veiller à l'articulation des différentes initiatives en faveur de l'agro-écologie et promouvoir leurs synergies.
-  Améliorer l'efficacité du dispositif « éviter, réduire, compenser » (ERC) en développant le recours aux indicateurs de résultats écologiques dans la conception et l'évaluation des solutions proposées par les aménageurs, et en centralisant et en diffusant les retours d'expérience sur la mise en œuvre des mesures compensatoires ; renforcer la place de la séquence ERC dans l'élaboration des outils de planification ; créer un cadre pour l'extension de l'application des réserves d'actifs naturels, en clarifiant les exigences d'équivalence écologique (dans ses dimensions qualitatives et quantitatives), de durées d'engagement et de garanties attendues concernant le financement et la vocation écologique des terrains supports de la compensation ; intégrer effectivement les coûts de la séquence ERC dans les dépenses du projet dans les évaluations socio-économiques.
-  Diffuser une culture de l'efficacité économique des politiques de biodiversité en développant par exemple des indicateurs économiques d'évaluation *ex post* partagés entre acteurs ; poursuivre l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques et favoriser l'usage des méthodes de valorisation.
-  Ratifier le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, relatif à la Convention sur la diversité biologique.